

18FIN06

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

# L'EPRD DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

## Contexte

Outil de la tarification à la ressource, l'état des prévisions de recettes et dépenses (EPRD) est désormais obligatoire dès le 1er janvier 2017 pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD et PUV) ainsi que comme outil du CPOM à compter du 1er janvier 2016 pour les ESMS pour personnes handicapées sous compétence exclusive ou conjointe du DG ARS.

## Objectifs

- ✦ Connaître le nouveau dispositif réglementaire
- ✦ Disposer de connaissances en matière de lecture et de compréhension des EPRD présentés par les ESMS soumis à l'EPRD

## Programme

- ✦ **Présentation du cadre réglementaire CASF**
  - Aspects juridiques : entrée en vigueur, délais, obligations, modalités de présentation et acceptation de l'EPRD
- ✦ **Description des enjeux**
- ✦ **Documents obligatoires**
- ✦ **Préparation de l'EPRD**
- ✦ **Respect des délais et organisation méthodologique**
- ✦ **Présentation de l'EPRD (aspects techniques et documents obligatoires)**
- ✦ **Examen critique de l'EPRD**

### Date(s) & Lieux :

14 &amp; 15 mai 2018 - Montpellier

31 mai &amp; 1er juin 2018 - Toulouse

### Durée :

2 jours – 14 heures

### Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

### Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, contrôleurs de gestion

### Méthodes pédagogiques :

- ✦ Apport théorique et échanges avec les participants
- ✦ Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique

### Pré-requis :

Connaissance des obligations réglementaires des ESMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI).

### Intervenant :

Marc CLOUVEL ou David CAMPOS, experts-comptables

*En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation*

